



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

**CONSEIL COMMUNAL du 5 février 2013
EXTRAIT DE PV**

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

- D'accepter le budget 2013 tel que présenté, qui se solde par un excédent de Fr. 2'002'300,-- pour un total des charges de Fr. 9'210'700,-- et un total des revenus de Fr. 11'213'000,--

Le Président

Didier Roulin

La Secrétaire

Evelyne Laurent